

Arrêté temporaire n° 24-A4-T-03738

Portant réglementation de la circulation
D77 du PR 19+0753 au PR 20+0124 (PLECHATEL et BOURG-DES-COMPTES)

Le Président du Conseil départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;
Vu le code de la route ;
Vu l'avis favorable du Maire de Pléchatel en date du 06/05/2024 ;
Vu l'avis favorable du Maire de Bourg-des-Comptes en date du 06/05/2024 ;
Vu l'avis réputé favorable du Maire de St Senoux ;
Vu l'arrêté n° A-DG-AJ-2022-18 du Président du Conseil départemental en date du 21 avril 2022 donnant délégation de signature à Sébastien JOLIVET, en cas d'absence ou d'empêchement de Christophe DREAN, chef du service construction de l'agence départementale des Pays de Redon et des Vallons de Vilaine
Considérant que les implantations de dispositifs de retenue sur le Pont du Grand - Moulin nécessitent la fermeture à la circulation publique de la D77 du PR 19+0753 au PR 20+0124 (PLECHATEL et BOURG-DES-COMPTES) situés hors agglomération.

ARRÊTE

Article 1

À compter du 13/05/2024 et jusqu'au 17/05/2024, la circulation des véhicules est interdite de 8h30 à 18h00 sur la D77 du PR 19+0753 au PR 20+0124 (PLECHATEL et BOURG-DES-COMPTES) situés hors agglomération.

Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules de police, véhicules de secours, véhicules de transports scolaires et véhicules de collecte d'ordures ménagères, quand la situation le permet.

Article 2

Une déviation est mise en place du lundi au vendredi et de 8h30 à 18h00 pour tous les véhicules.

Cette déviation emprunte les voies suivantes :

- D77 - Agglomération de Pléchatel, Rue de Bourg des Comptes, Rue du Boulais, Rue du Père Jolivet,
- D77 - D84, Rue des Manoirs - D84 dans les deux sens de circulation,
- D84 - Agglomération de St-Senoux, Rue des Bateliers, Rue des Sabotiers,
- D84 - Carrefour D84/D48 dit de "La Belle Etoile",
- D84 - Carrefour D84/D38 dit de "St-Marc",
- D38 - Echangeur de Bourg des Comptes,
- D77 - Agglomération de Bourg des Comptes - D77 rue de Pléchatel.

Article 3

La signalisation réglementaire devra être conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur Général des Services Départementaux, le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

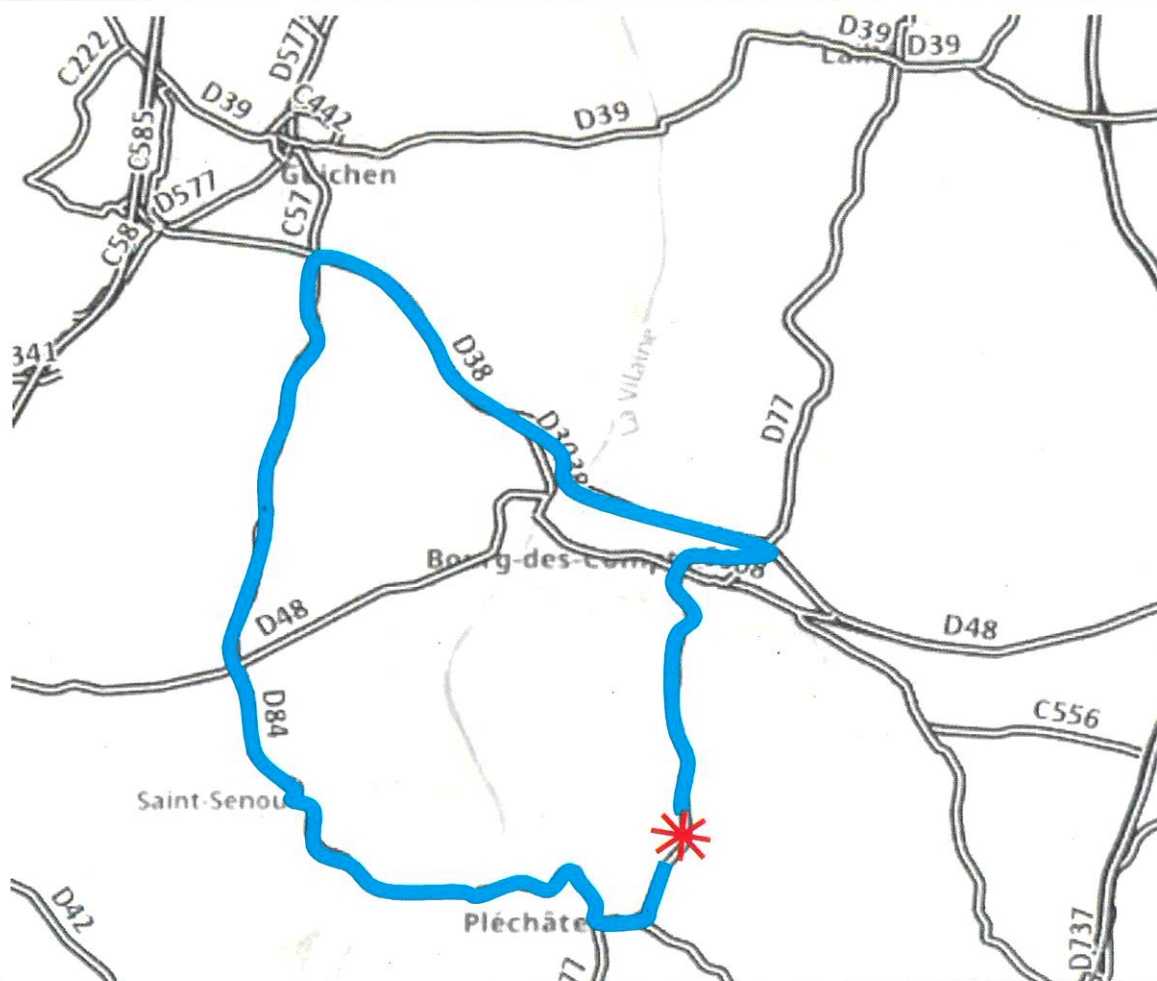
Voies et Délais de Recours

Au cas où vous contesteriez la présente décision, vous avez la possibilité, dans le délai de deux mois à compter de sa réception, de saisir le Président du Conseil départemental, Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture 35042 Rennes Cedex, d'un recours administratif préalable. Ce recours est susceptible de proroger (prolonger) le délai de recours contentieux ci-après.

Vous avez également la possibilité de former contre elle, dans ce même délai, un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte 35 044 Rennes Cedex.

FICHE DE COMMUNICATION

COMMUNICATION :	FACULTATIVE	COUT OPERATION :	
RD CONCERNÉES :	D 77	PR TRAVAUX:	19+753 au 20+124
CATEGORIE DE RD :	Catégorie D	DATES TRAVAUX :	13/05/24 au 17/05/24
COMMUNES CONCERNÉES :	Bourg des Comptes		
MAITRE D'OUVRAGE:	Département d'Ille-et-Vilaine		
PERSONNE A CONTACTER :	Morgan GUILLAUMIN Tél.:02.99.02.48.18 ~ 06.64.53.56.96		
MODE D' EXPLOITATION :	Route barrée de 8h30 à 18h00		
NATURE DES TRAVAUX :	Autre		
DESCRIPTIF DU CHANTIER :	Implantation de dispositifs de retenue sur le pont du Grand-Moulin		
PARTICULARITÉ, RÉCURRENCE, IMPACT :			

PLAN DE SITUATION ET DE DÉVIATION

: Zone de travaux

: Liaison St-Senoux / Pléchatel

Déviations par : D77 - agglomération de Pléchatel, Rue de Bourg des Comptes, Rue du Boulais, Rue du Père Jolivet - D77 - D84, Rue des Manoirs - D84 dans les deux sens de circulation, D84 - agglomération de St-Senoux, Rue des Bateliers, Rue des Sabotiers - D84 - carrefour D84/D48 dit de "La Belle Etoile" - D84 - carrefour D84/D38 dit de "St-Marc" - D38 - - Echangeur de Bourg des Comptes - D77 - Agglomération de Bourg des Comptes - D77 rue de Pléchatel